

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le 23 octobre 2018, notre Assemblée adoptait à l'unanimité, parmi d'autres travaux relatifs au climat, une résolution faisant suite à la publication du rapport du GIEC, dans l'objectif de mettre en cohérence nos actions avec le consensus scientifique. Un an après, nous constatons qu'on en est bien loin. Le travail à faire au sein de notre Assemblée et des organisations qui la composent reste colossal.

Les grandes déclarations de toutes et tous se heurtent à la réalité du conservatisme destructeur d'un avenir déjà bien compromis. Dès que l'on aborde les déclinaisons concrètes de ce que signifie réellement maintenir le réchauffement climatique en dessous d'1,5°C, nous tombons dans une forme de révisionnisme climatique qui nous effraye.

Nous ne pouvons que rappeler l'enjeu, qui n'est rien de moins que le maintien de conditions de vie civilisée sur terre.

Les propos qui se sont tenus au sein de la section, propos que l'on peut aussi entendre au sein de beaucoup d'autres, montrent l'ampleur des contradictions qu'il reste à surmonter. L'exemple d'un débat de plus d'une heure aboutissant au retrait d'un titre mentionnant une simple « incitation » à réduire les transports en est symptomatique.

Si notre groupe ne peut valider de pareils propos, il votera néanmoins cet avis qui, à force de rudes discussions en section de travail, prend finalement en compte les enjeux environnementaux, et intègre la question de l'urgence climatique. Par ailleurs, nous tenions à revenir ici sur les raisons de notre objection à la transmission de cet avis en plénière. Il concerne la recommandation portant sur la gouvernance des Autorités Organisatrices des Mobilités, en l'occurrence, l'élargissement de la représentation au sein du Conseil d'Administration.

Encore une fois, c'est un problème de fond qui est mis en lumière. Nous ne sommes plus au temps du Conseil Économique et Social du siècle dernier, où n'étaient considérés comme interlocuteurs légitimes au sein des instances de gouvernance, que les représentants des entreprises et des salariés. Les autres parties prenantes représentatives ne peuvent, dans le meilleur des cas, qu'être consultées au détour d'une décision.

Cet avis reste sur cette logique du passé, et relègue au deuxième plan les associations de protection de l'environnement, les associations d'usagers, etc. Comme si la question des mobilités était une question qui ne concernait que les entreprises et les salariés. C'est particulièrement insupportable dans le cas qui nous concerne, car les Autorités organisatrices des mobilités relèvent

d'une compétence transports placée dans les attributions du ministère de la transition écologique et solidaire.

Pour nous, c'est le mode représentation de la société dans les instances chargées de prendre en compte les enjeux du monde actuel, et non de celui d'hier, qui est en cause.

Nous enjoignons donc aujourd'hui notre Assemblée à réellement faire sienne la résolution climat adoptée il y a maintenant un an, et à mettre en cohérence ses actions avec l'enjeu climatique.

Nous enjoignons aussi, l'ensemble de nos organisations à faire un réel travail d'introspection et à intégrer concrètement au sein de l'ensemble de leurs réflexions les défis, y compris sociaux auxquels nous sommes confrontés et à y répondre. Pour réellement comprendre les enjeux climatiques et écologiques, une formation intense de leurs membres doit l'accompagner, afin que les positions défendues soient en accord avec les engagements pris.